CONVENTION COLLECTIVE REGIONALE DES EXPLOITATIONS FORESTIERES DU MASSIF DE GASCOGNE

IDCC 8721

AVENANT N° 29 du 19 avril 2023 relatif aux salaires

Entre:

- La section Exploitation Forestière / Sciage compétente sur les départements de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, de la Dordogne et pour la Charente-Maritime : les cantons de Montguyon, Montlieu et Montendre,
- Le Syndicat des Entrepreneurs des Territoires d'Aquitaine,

D'une part, et

- L'Union Professionnelle Régionale de l'Agroalimentaire des Syndicats CFDT de Nouvelle-Aquitaine,
- L'Union Régionale des Syndicats FO- FGTA de Nouvelle-Aquitaine,
- L'union Régionale des Syndicats CGT Nouvelle-Aquitaine,
- L'Union Régionale du syndicat national des cadres d'entreprises agricoles SNCEA CFE CGC de Nouvelle-Aquitaine,
- L'Union Régionale de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens -AGRI CFTC de Nouvelle-Aquitaine.

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article I

Les montants des salaires visés aux articles 27 : salaires (annexe VI – tableaux A à C) et 70 : rémunération des cadres (annexe – tableau D), de la convention collective régionale – version consolidée du 11 septembre 2015 – concernant les exploitations forestières du Massif de Gascogne sont modifiées et figurent en annexe du présent accord. L'annexe VI de la convention précitée est modifiée en conséquence.

Article II

Les dispositions du présent avenant prennent effet au 1er juin 2023.

Article III

Il est convenu que les dispositions du présent avenant ne seront pas applicables aux salariés relevant de la convention collective nationale du 08 octobre 2020 des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers. Pour ces salariés, il sera fait application des classifications et

JMD JPD ERZE

définitions des emplois visées définitions des emplois visées dans l'annexe I ainsi que des rémunérations définies en annexe II de la convention collective citée ci- dessus.

Article IV

Dans la mesure où la présente convention a vocation à s'appliquer essentiellement auprès des très petites entreprises, les partenaires sociaux estiment que ces dispositions leur sont particulièrement applicables et qu'ainsi ils répondent à l'obligation issue de l'article L.2261-23-1 du code du travail.

Article IV

Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant qui sera déposé à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Nouvelle-Aquitaine, Unité Départementale des Landes.

Fait Gradignan, le 19 avril 2023

FIBNA- Section exploitation forestière / sciage	CFDT
	Dar
M. Bastien ROY	M. Jean-Marc DAUBA
Fédération régionale des Entrepreneurs des territoires	FGTA-FO
M. Gérard NAPIAS	M. Jean-Jacques CAZAUMAYOU
	UR FNAF CGT
	M. Nicolas MAGNANOU
, we have	Fédération CFTC de l'agriculture
	M ; Jean-Paul BAUZET
	SNCEA CFE CGC
	M. Eddy REMY

ER JMD JPB as

ANNEXE VI

BAREME DES SALAIRES DES OUVRIERS, EMPLOYES, AGENTS DE MATRISE ET CADRES

A - SALAIRES HORAIRES DU PERSONNEL TECHNIQUE APPLICABLES AU 1 erJuin 2023

DEFINITION CLASSIFICATION PROFESSIONNELLE	NIVEAU	NIVEAU COEFFICIENT ECHELON	ECHELON	TAUX
Personnel effectuant des travaux élémentaires (Manoeuvre ordinaire)				
Travaux d'exécution facile, immédiatement reproductibles après simple démonstration, sans mise en				
- sans participation directe à la production		100	Α	11 52 €
- sans travail autonome sur machine de transformation du produit			π :	11 64 €
Personnel effectuant des travaux simples (Manoeuvre spécialisé)			,	
Travaux sans difficulté particulière dont l'exécution requiert un temps d'adaptation minimum par				
habitude ou apprentissage selon des consignes fixant la nature du travail à réaliser				
- sans incidence sur la qualité du produit : notamment par l'utilisation de machine	N	105	ი —	11 66 €
de transformation pré-réglée et de maniement simple				(
- où l'attention et l'intervention de l'opérateur sont nécessaires à l'obtention de la		110	D 	11.67 €
qualité requise du produit			i	(
Personnel effectuant des travaux combinés (Ouvrier spécialisé)				
Travaux constitués par l'enchaînement de différents travaux simple selon un mode opératoire détaillé				
		115	m	11.69 €
- nécessitant des connaissances techniques	ω	125	П	11 71 €
- autonome dans le choix des meilleures solutions de réalisation	ı	135	ۍ .	11.76 €
Personnel effectuant ou pouvant effectuer des travaux complexes (Ouvrier qualifié et Ouvrier hautement qualifié	t qualifié)			
Pratique suffisante pour respecter les normes de qualité au besoin par un réglage continu du la la professionnelles et requérant une dextérité ou une	!			
machine dont il définit le mode opératoire				
- dans tous les domaines de sa spécialité ou avant des effets sur la distribution du	7	165	- I	12,26 €
travail dans un atelier	1	-00	_	12,44 €
 et délicats, supposant une parfaite maîtrise des données professionnelles ou associant diverses techniques parfaitement maîtrisées 		185	<u>_</u>	12,72 €
Personnel effectuant ou pouvant effectuer des travaux complexes pour lesquels il apporte des propositions de modification des méthodes, procédés et moyens pour améliorer les objectifs donnés	S	200	Σ.	13,07 €

JMDJRS &

B - SALAIRES DES OUVRIERS REMUNERES A LA TACHE APPLICABLES AU 1er juin 2023

BILLOAD BILLOAD	UNITÉ DE COMPTE	PRIX DE BASE
MAROLIAGE : Diametre (in bout 0,20 minimum	ic metre linéaire	0.04
	le metre lineaire	0,02
POTEAUX BRUTS: Del potenzion suivaini teluille de marquago	le metre lineaire	0,01
categorie - 2 m en 10/19 d.t.b. sous ecorce	le motre linéaire la tonne	0.11 7.78
2" categorie - 2m en 6/9 d.b.f. sous ecorce	lo motre lineaire	0.08
	la tonne	12,99
Supplément sur le prix ci-dessus pour rassemblage et empilage	le stere	5,25
II-FEUILLUS	UNITE DE COMPTE	PRIX DE BASE
(NOTA): les iges non marchanges sont à couper mais non incluses dans le calcul du cube unitaire). Façonnage des taillis en 2m avec empilage 100 % :		
cube unitaire >	ic siele	3.02
tri d'une catégorie supplementaire (piquets,)		0,30
Peupliers (cimes)	le stere	4,71
BOIS D'OEUVRE		
31 - PIN WARLINE	UNITE DE COMPTE	
	lo m3 scie	12,54
2. Abattage, becombe, euridictiage, econçage manuel Jusqu'a la décompe de 0,50m de circonference (poteaux de cime en plus) - (base de calcul : 50% du 1")	le m3 grume	3,09
Availage, vecoupage, evialicitage, sans ecorçage jusqu'a la decoupe de 0.50 m de circonférence (poteaux de cime en plus) (base de calcul : 52.50 % du 2")	le m3 grume	3.27
ocuage en equain, 4 laces, empire et couvert remuneration de l'ensemble de l'equipe limeur compris	le m3 scie	22,10
barrot barrot	lo stère	5,21
escali arbie pris debout	lo storo	6.80 9.22
IV - CHENES ET BOIS DURS		
Abattage, tronconnage et arasage des noeuds	ONLE DE COMPTE	PRIX DE BASE
	ic m3 grume	7,95
piots on plateaux non petes	lo m3 scio	25.09
Supplément pour empilage sur taquets et épinglage par bout : - par m3 de plateaux peles de 25 à 50mm d'épaisseur	le m3 scic	7,62
- par m3 pour épaisseur de 55mm et plus	le m3 scie	5,75
Débite courante déligade et beite de management de la contraction	le m3 sció	47,42
Debuis contains delighes et bois de wagons Annareik de voia	le m3 scie	34,48
Trajuració de vote	le m3 scie	32,96
o pietes a ette teceptionitiees	la piece	2,82
- a prendre dans es branchages	le stere	7,62
Merrain - d prenue dans les billes impropres au sciage (Hocard)	le stère	9,34
L < 1.20m, diametre lin bout > 0,11m empilage compris	le stère	8,25
V - PEUPLIERS ET FEUILLUS TENDRES	LINITE DE COMPTE	PRIX DE RASE
Grumes : abattage, arasage des noeuds 1 découpe informediaire + 1 découpe fin bout	le m3	3 86
2m et plus, diamètre fin bout > 0,20m	le stère	2,39
ייייייייר איייייר אייייר איייייר אייייר איייר איייר אייייר איייר אייר איייר אייר	7,8 heuros	11,87

SME'S PY

C - SALAIRES HORAIRES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL APPLICABLES AU 1er juin 2023

DEFINITION CLASSIFICATION PROFESSIONNELLE	NIVEAU	COEFFICIENT	ECHELON	TAUX HORAIRE
Personnel effectuant des tâches d'exécution évidente, sans mise en jeu de connaissances particulières, conformément à des procédures indiquées sans initiative de la part de l'intéressé		100	Α	11 52 f
Personnel effectuant des tâches d'exécution simple, nécessitant une pratique ou une dextérité acquise				
- appliquant des procédures préétablies de caractère répétitif ou données cas par cas - pouvant ordonner ou répartir son travail en fonction des instructions reçues	2	105 110	СВ	11,74 € 11,75 €
Personnel effectuant des tâches diversifiées requérant un ensemble d'éléments ou de consignes administratives ou commerciales dont le traitement demande une pratique professionnelle ou peut faire l'objet d'une adaptation des connaissances acquises - mise en oeuvre de procédures définies et combinées	ω	120	D	11,78 €
Personnel effectuant ou pouvant effectuer des tâches complexes spécifiques pour lesquelles en fonction de connaissances professionnelles acquises liées à l'utilisation de procédures, méthodes. organisation ou technique, il analyse et interprète les données ou informations transmises pour adapter le mode de réalisation	4	145	TI	12,19€
Personnel effectuant ou pouvant effectuer des tâches complexes pour lesquelles, en fonction de ses connaissances				
- la réalisation des tâches influe sur la qualité des travaux auxquels le salarié concourt - la réalisation des tâches influe sur l'efficacité de l'organisation interne	Cī	160 180	IΩ	12,54 € 12,79 €
Personnel effectuant ou pouvant effectuer des tâches ou des travaux de niveau professionnel élevé acquis par la formation exigeant des connaissances techniques approfondies ou reconnue par une expérience significative antérieure				
 ces tâches ou travaux, de par leur incidence, supposent de la part du salarié le choix des actions nécessaires pour remplir les objectifs déterminés 	6	220	-	14,31 €

- de plus, le salarié peut élaborer des propositions de modification des méthodes, procédés et moyens pour améliorer les objectifs donnés.

15,31 € PA

240

JAD JAJ BR

ŧ	,	Ą	1	1			Ą	_	_	'	À	·
- Il assure la gestion des programmes de production et leur exploitation à l'aide des moyens mis à sa disposition.	- Il assiste la direction ou un cadre pour élaborer les programmes de production	Agent de maîtrise disposant d'une autonomie ou d'un pouvoir de décision sur le personnel qu'il dirige dans le cadre de ses fonctions	l'obtention du produit aux normes et qualités exigées.	- pouvant apporter une assistance technique et décider des modifications techniques nécessaires à	équipe sur les interventions nécessaires à la réalisation du produit aux normes et qualités exigées	- pouvant prendre des initiatives et apporter les modifications ponctuelles sur l'organisation de son	Agent de maîtrise organisant les travaux et y participant si necessaire	d'organisation interne.	Il s'assure du respect des consignes de sécurité et il a autorité pour faire appliquer les règles	- Il veille à l'exécution simple de ces travaux dans le respect des normes de façonnage et/ou de fabrication.	Agent de maitrise organisant les travaux et y participant si nécessaire - Débutant sans expérience	RISE
	ယ	es fonctio				2	1					NIVEAU
240	220	าร		210		200				190		COEFFICIENT
m	D		-	0		В				Α		ECHELON
2 362,70 €	2 161,80 €			2 040.56 €		1 928 81 €				1 813,32 €		NIVEAU COEFFICIENT ECHELON SALAIRE MINIMUM

DEFINITION CLASSIFICATION PROFESSIONNELLE DES CADRES	NIVEALL	COEEEICIENT	COEFFICIENT ON VIDE MINIMINA
Débutant sans expérience			
personnel issu d'un enseignement supérieur technique, scientifique, commercial ou équivalent			
pendant les années de probation dans l'entreprise qui suivent l'obtention du diplôme	<u> </u>	225	2 186 44 €
Cadre confirmé			2 100,77
Personnel responsable de l'organisation des actions, travaux ou réalisations dans un secteur déterminé ou une			
fonction précise			
OU			
Personnel titulaire d'une expérience professionnelle confirmée et ayant suivi avec succès avec l'accord de l'entreprise	v	260	2 526 A1 E
un stage ou une formation d'approfondissement, de perfectionnement ou de recyclage pour avoir en charge la	ı	0	7 020,71 6
Personnel responsable d'unité de production ou d'un établissement de moins de 50 salariés et avant les préronatives	د	280	2 30 357 C
d'un chef d'établissement	(500	د ، ٥٥,٥٥ خ
Personnel responsable d'un service ou d'une fonction nécessitant la coordination d'autres secteurs ou dont l'activité	^	300	3 007 76 €
détermine les actions ou objectifs d'autres services, fonctions ou secteurs, et avant recu une délegation de nouvoir	sé	000	0 007.70 6
clairement définie.			_
Personnel responsable de la coordination de plusieurs secteurs ou services analysant leurs résultats et participant à	תכ	340	3 278 97 €
l'elaboration des plans généraux	((0 27 0,07 0
Cadre supérieur			
Personnel responsable d'unité de production ou d'un établissement d'au moins 50 salaries et avant les préronatives	מ	400	3 781 EO E
	(0,000,000
Personnel assurant l'élaboration et la mise en oeuvre des plans et budgets généraux de l'entreprise	7	440	∆ 1∆3 11 €
Cadre de direction			1-10,
Personnel assurant la direction de l'entreprise	8	500	4 657 94 €
BAREME D			JAD JOB BC